

## DETR 2021

### Annexe I

#### Liste des catégories prioritaires locales présentées par axe

#### Axe 1 – Maintien des services (aux) publics en milieu rural

Opérations éligibles	Taux d'intervention (à titre indicatif)	Plafonds (à titre indicatif)
<b>1.1 - Services aux publics :</b> > construction, extension et aménagement des maisons de santé pluridisciplinaires > construction, extension et aménagement des MSAP > construction ou réhabilitation de gendarmeries en milieu rural	(20 à 80 %)	500 000,00 €
<b>1.2 - Éducation - enfance :</b> <b>Bâtiments scolaires</b> > construction / Réhabilitation de classes, salles informatiques, ... > construction / réhabilitation de restaurants scolaires, > aménagement d'aires de jeux <b>Petite enfance, centre de loisirs...</b> > construction, aménagement et mise aux normes des locaux à usage péri et/ou extra scolaire	(20 à 80 %)	500 000,00 €
<b>1.3 - Recours aux nouvelles technologies (dématérialisation) :</b> > équipement de points numériques, > équipement des services administratifs des collectivités nouvellement conventionnées pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité, > équipement de création de réseau wifi dans les espaces publics accessible à tous y compris les espaces à vocation touristique	(20 à 80 %)	500 000,00 €
<b>1.4 - Soutien aux dépenses de fonctionnement des nouveaux espaces mutualisés</b>		17 500 € (limités à la première année de fonctionnement)

#### Axe 2 – Patrimoine des collectivités

Opérations éligibles	Taux d'intervention (à titre indicatif)	Plafonds (à titre indicatif)
<b>2.1 - Création et rénovation des bâtiments et équipements des collectivités :</b> > acquisition, construction, réhabilitation et mises aux normes des bâtiments, des Cimetières, > construction, réhabilitation et mises aux normes des équipements sportifs couverts ou de plein air, > aires de loisirs, parcs,.. > construction, réhabilitation et rénovation et la sécurisation du patrimoine protégé et non protégé en péril	(20 à 80 %)	500 000,00 €
<b>2.2 - Grosse réparation de voirie :</b> > travaux lourds de voirie inscrits en section investissement de la collectivité	(20 à 80 %)	500 000,00 €

#### Axe 3 – Requalification urbaine et patrimoniale

Opérations éligibles	Taux d'intervention (à titre indicatif)	Plafonds (à titre indicatif)
<b>3.1 - Requalification globale des bourgs :</b> > végétalisation des espaces publics, > amélioration de la circulation douce (piste cyclable, abris et zones d'arrêt dédiées au transport collectif, trottoirs), > accessibilité et sécurité des usagers (place de stationnement PMR, signalisation) > Sécurisation bâtiments publics > création de places de stationnement	(20 à 80 %)	500 000,00 €

## Axe 4 – Économie, tourisme et culture du territoire

Opérations éligibles	Taux d'intervention (à titre indicatif)	Plafonds (à titre indicatif)
<b>4.1 - Locaux, équipements et zones d'activité économique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ création, desserte, aménagement et restructuration de zones d'activités génératrices d'emplois,</li> <li>➤ Création, extension ou aménagement de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques et portuaires,</li> <li>➤ Création, extension ou réhabilitation de bâtiments industriels,</li> <li>➤ Projet global d'aménagement de centre-ville ou de centre-bourg : création, rénovation et acquisition de locaux commerciaux visant à aménager l'espace en centre bourg (revitalisation),</li> <li>➤ Équipements touristiques, de baignade et itinéraires : construction, extension et Rénovation.</li> </ul>	(20 à 80 %)	500 000,00 €
<b>4.2 - Espaces culturels ou culturels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création de tiers-lieux culturels</li> <li>➤ Équipements, préservation, réhabilitation de sites culturels</li> </ul>	(20 à 80 %)	500 000,00 €

## Axe 5 – Environnement et développement durable

Opérations éligibles	Taux d'intervention (à titre indicatif)	Plafonds (à titre indicatif)
<b>5.1 - Sargasses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ matériel d'enlèvement</li> <li>➤ matériel d'épandage</li> <li>➤ travaux de voirie</li> <li>➤ installation de barrages</li> </ul>	(20 à 80 %)	500 000,00 €
<b>5.2 - Valorisation des déchets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ construction / réhabilitation de centre de tri et de stockage</li> <li>➤ tout équipement permettant la valorisation des déchets</li> </ul>	(20 à 80 %)	500 000,00 €

## Axe 6 – Sécurité des biens et des personnes

Opérations éligibles	Taux d'intervention (à titre indicatif)	Plafonds (à titre indicatif)
<b>6.1 - Lutte contre les incendies :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ implantation, rénovation des bornes et réserves permettant de lutter efficacement contre les incendies</li> </ul>	(20 à 80 %)	500 000,00 €
<b>6.2 - Protection des populations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ acquisition de barrières de protection,</li> </ul>	(20 à 80 %)	500 000,00 €
<b>6.3 - Sécurité routière :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ travaux d'aménagement (rond-point, trottoirs, ralentisseurs, barrières) visant à améliorer la sécurité routière</li> </ul>	(20 à 80 %)	500 000,00 €